

COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 26 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Michel FORAY, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS,

Absent excusé : Clément JACQUEMOMOZ pouvoir à Michel FORAY,

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 JUIN 2018 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - ETUDE DE MAILLAGE DE RESEAUX AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DE LA ROCHETTE :

Suite au problème d'alimentation survenu l'été dernier sur le captage de Champenet, le Conseil Municipal a sollicité le Syndicat des Eaux de la Rochette pour une étude de maillage de réseaux, qui permettrait d'avoir une ressource suffisante en eau potable sur notre commune.

Le Syndicat des Eaux de la Rochette a validé l'étude de deux solutions techniques :

- un raccordement au pont de la Provenchère avec création d'une chambre de surpression,
- un raccordement à l'Etraz avec la création d'une chambre de surpression et une extension de réseau de 600 ml.

Le bureau d'études BARON INGENIERIE du Viviers du Lac a été retenu pour un montant de marché de 5 400 € H.T.

Le Syndicat des Eaux de la Rochette propose de partager ces frais à moitié avec notre commune. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve cette étude de maillage, accepte la prise en charge financière à hauteur de 50 % des frais d'études, charge le Maire de signer tout document afférent et la convention financière avec le Syndicat des Eaux.

Le Maire précise que le drain du captage de Champenet fonctionne de nouveau normalement.

3 - REGULARISATION DU DOMAINE PUBLIC A LA PROVENCHERE :

Monsieur et Madame VOLBEDA ont chargé le cabinet de géomètres Géode du bornage de leur propriété à La Provenchère cadastrée section C n° 1177. Les riverains ont été convoqués sur place le vendredi 9 mars 2018. Un document de bornage a été réalisé montrant ainsi les limites du domaine public.

Afin de régulariser l'emprise de la voirie communale (largeur sur le cadastre de 1,50 mètre), il serait nécessaire d'acquérir une partie des parcelles C n° 1176, C n° 1177 et C n° 1178 appartenant respectivement à Monsieur et Madame NOVEL, Monsieur et Madame VOLBEDA et les consorts VIOUD.

Le cabinet Géode a transmis les surfaces approximatives à régulariser, qui sont à définir précisément avec le service du cadastre.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'acquisition d'environ 9 m² de la parcelle C 1176 appartenant à Monsieur et Madame NOVEL, d'environ 7 m² de la parcelle C 1177 appartenant à Monsieur et Madame VOLBEDA et d'environ 7 m² de la parcelle C 1178 appartenant aux consorts VIOUD, acte la proposition de cession gracieuse de ces surfaces par les propriétaires, approuve le devis du cabinet Géode de 506,30 € H.T. pour la régularisation de l'emprise du domaine public et autorise le Maire ou à défaut le 1er adjoint à signer tout document et acte administratif.

4 - AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE AVEC LE CDG 73 POUR LA GESTION DES DOSSIERS DE RETRAITE :

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

En raison de longues négociations intervenues, dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion (COGE) qui lie la Caisse des Dépôts à ses tutelles, sur le plan national, le Centre de gestion n'a reçu que tout récemment, l'avenant à la dernière convention Caisse des Dépôts/Centres de gestion. Cet avenant prolonge le dispositif pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention de partenariat.

En raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites et afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant susvisé et annexé à la présente délibération, autorise le Maire à signer l'avenant prolongeant, à compter du 1er janvier 2018 pour une durée d'un an, la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents,

5 - CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Le Maire expose que, vu les perspectives d'évolution de carrières particulièrement aléatoires au sein des collectivités territoriales, la secrétaire de mairie a saisi l'opportunité d'intégrer la fonction publique d'Etat et sera en position de détachement à compter du 1^{er} septembre 2018. Les membres du Conseil, unanimement, soulignent ses qualités humaines et professionnelles qu'elle a déployé au quotidien dans la délicate gestion de la vie tableraine pendant plus de 10 ans. Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création à compter du 27 août 2018 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 32 heures hebdomadaires, dit que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois, précise que cet agent assurera les fonctions de secrétaire de mairie.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle similaire. La rémunération de l'agent sera définie selon son expérience, dit que le poste pourra être pourvu par une personne ayant un grade différent dans le même cadre d'emploi, dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget, sollicite le service intérim du CDG 73 pour la recherche et le recrutement de cet agent.

6 - QUESTIONS DIVERSES :

DOSSIER D'URBANISME EN COURS (information des dossiers déposés) :

- Déclaration préalable d'EDF ENR SOLAIRE (pour maison GAILLA aux Curtets) : panneaux photovoltaïques,

TRAVAUX :

terminés :

- mur de soutènement de la voie communale des Landaz : l'entreprise FORESTIER a terminé le chantier. Le bicouche sera réalisé par l'entreprise ROUX LATOUR & ROLLAND T.P. L'entreprise FRAISSE procèdera à la pose d'une barrière prochainement.
- assainissement église : le dispositif d'assèchement Mur Tronic a été mis en place le 18 juillet dernier. L'entreprise BASTO a réalisé la niche permettant la pose de l'appareil.

- aménagement de l'entrée du hameau de Repidon : l'entreprise SER TPR a terminé le chantier cette semaine. Il reste l'engazonnement à réaliser.
- mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux : l'entreprise EIFFAGE a réalisé le marquage d'une place PMR sur les parkings mairie et cimetière avec cheminements et signalétique adaptés, et la rampe en enrobé à l'église. Il reste à chiffrer la pose de mains courantes au cimetière, la modification du lavabo et l'installation d'un interphone à la mairie et l'éclairage public.
- désherbage du cimetière : Florentin KIEFFER, emploi d'été, a procédé au désherbage manuel du cimetière. Le Maire le remercie pour tout son travail qui a donné entièrement satisfaction.

en cours :

- numérotation des maisons, dénomination des rues : il reste encore des panneaux et plaques de rue à poser...la commune ne cesse de relancer Monsieur MAGNIN pour que ce chantier se termine le plus tôt possible...
Des panneaux de lieux-dits, de limitation vitesse et de limitation de tonnage 9 T (pour Les Landaz, Repidon, Lonsemard et Les Rochers) ainsi qu'une limitation 3,5 T pour le parking de Cristal Habitat au Chef-lieu ont été commandés à l'entreprise Signature.

à venir :

- barrière Pic de l'Huile : les travaux ont été commandés à l'entreprise FRAISSE.
- parking des Landaz : des devis sont en cours de réalisation. Les travaux ne pourront être attribués que lorsque l'acte d'achat du terrain sera signé chez le notaire.

Le tracteur communal a nécessité de grosses réparations (environ 7000 €). Des devis pour son remplacement à neuf sont en cours de réalisation. Une demande de subvention pourra être déposée au titre du FDEC.

ELECTIONS :

La préfecture a informé les communes de la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) à compter du 1^{er} janvier 2019, qui sera tenu par l'INSEE et permettra ainsi l'inscription des citoyens jusqu'à quelques semaines avant le scrutin.

Les demandes d'inscriptions et de radiations seront étudiées par des commissions de contrôles créées par la loi, avant chaque scrutin.

Il a été demandé de transmettre en préfecture la liste des conseillers prêts à participer aux travaux de ces commissions. Après débat, la commune transmettra la liste de tous les élus. Les membres de la commission seront nommés par le Préfet au plus tard le 10 janvier 2019.

Les prochaines élections sont prévues le 26 mai 2019 (élections européennes).

ANIMATIONS :

- l'Exposition sur la vie quotidienne d'il y a 100 ans par l'association LULLIE, a connu un vif succès ! Actuellement se tient l'exposition sur l'histoire du mariage en Savoie, les 28, 29 juillet, 1, 4 et 5 août de 15 heures à 18 heures dans l'église.
- « Concert - Apéritif de la Vogue » : le mercredi 15 août, place de l'église, l'A.C.C.A. du Champet et la commune offriront un pot à 19h à l'issue du concert trompette et guitare qui débutera vers 17h30 à l'Eglise (entrée 10 €). Toute la population est cordialement invitée.
- Chansons françaises : « la Mémoire des Voix » reviendra cette année, le 19 août à 20 h30, pour un concert dans l'église (entrée 8 €).

La mairie sera fermée du 1^{er} au 22 août inclus.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 14 septembre 2018 à 19h30.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Jean-François CLARAZ

